

Membres Du Comité D'entreprise et délégués du personnel

Réf : FMCEDP



OBJECTIF

- Connaître le fonctionnement du Comité d'Entreprise
- Préciser les droits et obligations des membres du Comité d'Entreprise;
- Etre capable d'agir efficacement ;
- Participer ainsi activement au développement dans l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Représentants du personnel, Membres CE et DP – Partenaires sociaux.

PROGRAMME

1/ Notions d'effectif

- ✎ Détermination de l'effectif
- ✎ L'organisation dans l'entreprise
- ✎ Principaux textes législatifs et réglementaires
- ✎ Mise en place
- ✎ Recherche des textes

Recyclage tous les 4 ans

2/ Fonctionnement et Composition

- ✎ Organisation d'une réunion simulée, après préparation par le groupe d'un ordre du jour.
- ✎ Application de textes particuliers au secteur d'activité de l'entreprise.
- ✎ Organisation interne, bureau, commissions, règlement intérieur.

3/ Attributions

Rôle consultatif, procédure de consultation, de la consultation à la négociation.

Obligations :

L.421-1etc.,L431-1etc.. les membres délégués du personnel et du comité d'établissement sont obligatoires dans toutes entreprises à partir d'un effectif donné par le code du travail. R.236-22-1 et R.236-33, indiquent les temps à consacrer en formation selon l'effectif.

VALIDATION DE LA FORMATION :

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



Formation habilitée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et la CRAM Aquitaine.

Durée de la formation : 2 jours